

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**VILLE DE GRIGNY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****ET DES DÉCISIONS DU MAIRE****SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2014**

L'An Deux Mille Quatorze mardi 8 avril, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, M. LAATIRISS, MMES ETE, TAWAB KEBAY, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMETTE, QAROUACH, SOILIH, BOUKANTAR, MMES AUBRY, RAMI, ITOUA, GRENOUILLAT, RENKLICAY, M. BAGAVANE, MME DIAWARA, M. WILLAUME, MME GIBERT, MM GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE, M. OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : MME MABANZA représentée par M. LAATIRISS, MME HERGAUX représentée par M. ATIG

ABSENT EXCUSÉ: M. BINOIS

ABSENTE : MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 31

Délibération DEL-2014-0073 : Désignation du représentant de la Ville au Conseil de discipline de recours d'Ile de France

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 89.677 du 18 septembre 1989 modifié, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de désigner le représentant de la Ville auprès du Conseil de discipline de recours d'Ile de France,

Délibère, et,

Procède à l'élection du représentant de la Ville auprès du Conseil de discipline de recours d'Ile de France,

Madame Fatima OGBI, est désignée pour représenter la Ville auprès du Conseil de discipline de recours d'Ile de France,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

 **Le Maire,**

Philippe RIO

Vote pour : 30

Vote pour représentés : 2

Vote contre : 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 9 avril 2014

Transmis en Sous Préfecture le

10 AVR. 2014